

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 5 août 1937

n°456/T.T.

Rép. au n°1548/T.T.
du 31 juillet 1937

OBJET :
R.M.P.3017/KIGALI
1563/RUHENGERI

Monsieur le Chef du Parquet,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une citation à prévenu, qui a été signifiée par moi au chef LWABULINDI et concernant le prévenu RWARAMUNANIYE, en fuite.

LWABULINDI m'ayant déclaré que toutes les recherches entreprises jusqu'à présent n'ont pas abouti.

En conséquence, je vous envoie la présente citation pour vous permettre éventuellement de condamner par défaut ce dit prévenu, lors de jugement de l'affaire à Kigali, le 24 août 1937.

Néanmoins Lwabulindi continuera ses recherches jusqu'au dernier moment, avant le prononcé du jugement.

Enfin, je tiens à porter à votre connaissance que j'envoie ce jour à l'Administrateur territorial de Rutshuru, une assignation à plaignant (ce dernier étant originaire et résidant en territoire de Rutshuru), le nommé SEBADESHI, plaignant et témoin dans le R.M.P. émarginé.



L'O.M.P.D. Vauthier

A Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda à KIGALI
:::==